



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Hauts
de France

[RÉUSSIR]
VOTRE RECONVERSION
PROFESSIONNELLE

AUX CÔTÉS DES SALARIÉS

Au cours de leur vie d'actifs, les salariés sont de plus en plus amenés à changer de métier. Employabilité, compétences, capacités d'apprentissage, formation tout au long de la vie deviennent alors des pièces maîtresses sur le marché du travail. Transitions Pro est aux côtés des salariés pour transformer leurs projets de reconversion professionnelle en emplois répondant à la réalité socio-économique des territoires.



FINANCER LES PROJETS DE
TRANSITION PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS



ANALYSER
ET ANTICIPER LES BESOINS EN
EMPLOIS DES RÉGIONS



GARANTIR
LA QUALITÉ DES FORMATIONS
FINANCÉES



DÉVELOPPER DES
PARTENARIATS AVEC
L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE
L'EMPLOI



SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU
CEP (CONSEIL EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE)



VEILLER À LA BONNE
MISE EN ŒUVRE DE
LA CERTIFICATION CLÉA
(SOCLE DE CONNAISSANCES
ET DE COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES)

Transparence et équité

Transitions Pro est un organisme paritaire, piloté par des partenaires sociaux (représentants d'employeurs et de salariés) et financé par les contributions des entreprises. Pour les bénéficiaires, c'est une garantie d'équité dans l'analyse et le traitement des projets.

**ILS
L'ONT
FAIT.**



2 DISPOSITIFS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

PTP (Projet de Transition Professionnelle)

Le PTP permet à tout salarié de suivre, à son initiative, une formation certifiante pendant ou en dehors de son temps de travail, en vue de changer de métier ou de profession.



Vous êtes salarié en CDI, ou intérimaire*, justifiant d'une ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

Vous êtes salarié en CDD, ou intermittent* du spectacle, justifiant d'une ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou non au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs, ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois (sauf contrats spécifiques).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Transitions Pro examine les demandes de formation selon 3 critères :

- La cohérence du projet présenté ;
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées ;
- Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation.

QU'EST-CE QUI EST FINANCÉ ?

- Le coût de la formation ;
- La rémunération, définie en fonction de certains plafonds ;
- Les frais annexes selon un barème.

*voir conditions sur notre site :

www.transitionspro.fr/les-dispositifs/le-cpf-projet-de-transition-professionnelle

Le dispositif démissionnaire

(Ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires)

Il permet aux salariés du secteur privé en CDI de bénéficier de l'allocation chômage après avoir démissionné, soit pour préparer un projet de création ou reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation.



Vous êtes salarié du privé en CDI, accumulant sans interruption au moins 1 300 jours de travail sur les 5 dernières années.

QUELLES ÉTAPES ?

1 Vous prenez rendez-vous avec un **Conseiller en Évolution Professionnelle** (CEP) qui vous accompagne dans l'élaboration de votre projet.

2 Vous adressez une demande à **Transitions Pro** qui étudie le caractère réel et sérieux de votre projet afin d'émettre un avis selon certains critères*.

3 En cas d'avis favorable, vous vous inscrivez à **Pôle Emploi** qui procède à la validation de vos droits et au calcul de votre indemnisation.

*voir conditions sur notre site : www.transitionspro.fr/les-dispositifs/dispositif-demissionnaire



ANTENNE DE LILLE
14 rue des entrepreneurs
59700 Marcq en Baroeul
contactlille@transitionspro-hdf.fr

ANTENNE D'AMIENS
516 rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
contactamiens@transitionspro-hdf.fr

ANTENNE D'ARRAS
ZA du 14 Juillet
9004 rue Pierre et Marie Curie
62223 Saint Laurent Blangy
contactarras@transitionspro-hdf.fr

ANTENNE DE SAINT OMER
ZI du Fond Squin
12 rue de l'Industrie
62500 Saint Martin Lez Tatinghem
contactstomer@transitionspro-hdf.fr

ANTENNE DE VALENCIENNES
PA de l'Aérodrome Ouest
50 rue Louis Duvant 1D VAL PARK
59220 Rouvignies
contactvalenciennes@transitionspro-hdf.fr



www.transitionspro-hdf.fr



03 59 61 62 63